

Synode régional OUEST du 13 au 15 novembre 2015 à Angers.

Ordre du jour (odj), explication de vote pasteur F. Anglade EPULA(2) Saint-Nazaire, le Littoral ;

Pour la première fois, après 35 ans de ministère dans notre église, je ne voterai pas l'odj proposé par le Conseil régional pour ce synode des 13 au 15 novembre 2015 à Angers. Ne pas voter est pour moi l'expression d'une protestation dont je m'explique devant vous, mes sœurs et mes frères dans la foi :

- je ne voterai pas cet ordre du jour, non parce que le synode régional de cette année est dénué d'intérêt, au contraire il est motivant de s'interroger sur notre manière d'être, en église, témoins du CHRIST JESUS « livré pour nos offenses, et ressuscité pour notre justification ». (Ro 4:25) je nous souhaite le bon vent de l'Esprit !

Mais - je ne voterai pas cet odj parce que les débats des S.R. ne comptent pas assez lors du Synode national.

Ils sont devenus au cours des années une parodie du ministère sacerdotal des croyants dans sa forme synodale.

J'argumente sur deux plans:

Premier plan : la diversité théologique

Que l'on veuille bien m'excuser de revenir sur la décision du synode national de Sète en mai dernier avec laquelle on se porte toujours mieux quand on n'en parle pas !

- 3 synodes régionaux sur 9, dont le notre, avaient émis un avis défavorable à la bénédiction des couples mariés de même sexe. Les délégués de ces synodes régionaux représentent 30 membres du synode national sur 97, environ. En admettant que ces délégations soient partagées dans leurs opinions comme le furent ces Synodes régionaux, 15 d'entre ces délégués pouvaient être porteurs d'avis défavorables. Au lieu de cela il ne s'en est trouvé que TROIS contre cette décision, qui au demeurant n'est argumentée par aucun fondement biblique, norme de notre foi et de notre éthique, du moins pouvait-on le penser jusqu'en mai 2015.

Cela m'amène à faire deux constats à propos de la diversité théologique :

- premier constat : « être désavoué par le Synode national » : On parle beaucoup du respect de la diversité théologique, la résolution du synode de mai en parle, mais est-ce bien réel ou incantatoire ? Je constate que la décision nationale qui déclare possible la bénédiction des couples mariés de même sexe, désavoue voire exclut de fait l'opinion de ceux qui ne reconnaissent comme valable que la bénédiction d'un couple marié constitué par un homme et une femme. *[C'est précisément ce cas de figure qui est interdit lors de la dispense de la pratique du baptême des nourrissons.]*

- deuxième constat : « la place réelle de la diversité théologique » : Par ma protestation j'attire l'attention du conseil régional et de sa commission des nominations sur l'effort nécessaire à ce que la diversité théologique dont nous sommes porteurs, soit représentée elle aussi, au sein de notre délégation au synode national. Elle l'est au sein du Conseil régional. Je sais qu'il n'existe pas de mandat impératif, cela empêcherait tout débat, je peux seulement dire que je ne me suis pas senti représenté par l'unique voix qui s'est élevée « contre » du sein de notre délégation, lors du vote national de mai 2015.

Second plan : le fonctionnement synodal :

- que le synode national ne se donne pas suffisamment les moyens pour prendre en compte les débats régionaux j'en ai une illustration dans la procédure même du Synode National de 2015 et de celui annoncé de 2017 !

- je dénonce ici l'absence de navettes entre le national et le régional.

- Exemple sur le sujet de la bénédiction, dont il était connu qu'il s'agissait d'un débat sensible, on a même parlé d'un sujet « clivant », tous les textes préparatoires ont été diffusés en janvier 2014 pour être débattus aux S.R. de novembre 2014. Malgré les tensions qui se sont exprimées ici et là en Région, le Synode national a tranché en mai 2015. Qu'est-ce qui empêchait le S.N. de revenir vers les S.R. si ce n'est son dédain pour les débats régionaux.

- Le même procédé se prépare-t-il pour 2017 en vue de l'adoption de notre future « déclaration de foi » ?

- Un calendrier semblable : janvier 2016 documents de travail pour les CP, novembre 2016, avis des synodes régionaux, et mai 2017 décision nationale sans aucun retour prévu, semble-t-il, vers les Synodes régionaux. Pour moi c'est inadmissible aux vues de l'importance de ce qu'est une déclaration de foi d'union. Je soutiendrai tout vœu demandant que la résolution qui sera proposée par le S.N. de mai 2017, concernant la déclaration de foi, soit à son tour renvoyée devant les Synodes régionaux de novembre 2017 quand bien même serait-elle parfaite, avant d'être définitivement adoptée par notre haute assemblée en mai 2018.

Ceci par respect pour le sacerdoce universel des croyants dans sa forme synodale.

- Enfin autre exemple : - à propos du CDRM portant sur les délibérations et les travaux du synode national de mai. Il ne nous parvient jamais avant les synodes régionaux de novembre. Cela rend impossible tout commentaire, tout échange de paroles en synode régional à leur sujet. Est-il vraiment impossible en 5 mois d'avoir ces comptes rendus en main ? Du temps de l'imprimerie, je comprends que les délais fussent allongés, n'est-il pas possible de les diminuer aujourd'hui ?

Ces deux exemples me suffisent pour appeler de nos vœux une révision de notre fonctionnement synodal.

C'est la raison pour laquelle ma protestation s'expose devant vous à l'occasion du vote de l'ordre du jour de ce synode. Il est urgent de faire droit à tout ce qui pourra favoriser de vrais débats en église. FA